

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Band:** 18 (1910)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles de l'activité des sociétés

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

trottoir devant la maison est indemne. En face, au contraire, de l'autre côté de la rue, le sol est bosselé; les bordures du trottoir sont renversées; il ne reste rien des maisons; des barres de fer, formant les poutres complètement tordues, sortent des débris.

Ailleurs, on voit l'intérieur de maisons restées debout, tandis que les façades n'existent plus et ont été rasées jusqu'au sol; des lits, des tapis, des lustres se trouvent encore dans ce qui reste des chambres; des photographies et des tableaux sont suspendus aux parois.

Dans une rue, les candélabres en fonte qui portaient les lanternes à gaz sont tous rasés à la surface du sol par un mouvement oscillatoire latéral. La cheminée de l'usine à gaz s'est effondrée au tiers de sa hauteur, tandis que le bas est resté intact.

En présence de pareilles forces on sent que le génie humain est absolument impuissant; la terre tremble et Messine n'existe plus; la Seine déborde et la vie à Paris est arrêtée; il suffirait de la rencontre de la terre avec une comète aux gaz délétères pour anéantir l'humanité.

Et cependant l'homme croit à la vie et renaît à l'espérance; il ne veut pas abandonner les lieux qui l'ont vu naître.

Dans les maisons qui n'ont pas trop souffert et dont les rez-de-chaussée ne

sont pas pleins de décombres, de petits magasins se sont ouverts; une ville nouvelle de baraques a été construite au sud de Messine, sur de larges voies nouvelles soigneusement macadamisées et d'après un plan de situation qui paraît bien compris. D'autres quartiers se sont élevés aussi au nord des ruines; la messe se célèbre dans des églises en bois et deux hôtels en planches reçoivent les voyageurs.

La grande artère nouvelle est très animée, elle est bordée de boutiques pleines de gens qui parlent et gesticulent avec toute l'animation du Sicilien.

Les femmes font la cuisine et la lessive devant leurs portes et les enfants crient et jouent avec l'insouciance de leur âge.

Dans un terrain vague on a disposé des voies parallèles formant des rues et on y a amené de vieux wagons à marchandises; c'est le quartier des ouvriers et employés subalternes du chemin de fer qui doivent se contenter de ces habitations bien rudimentaires.

Comment se développera cette nouvelle ville? La vieille cité sera-t-elle plus tard reconstruite? C'est ce qu'il est actuellement impossible de prévoir. Une seule chose est certaine, Messine renaît.

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Société vaudoise de la Croix-Rouge.** — A la fin de janvier a eu lieu à l'hôtel de ville de Lausanne l'assemblée générale annuelle de la Société vaudoise de la Croix-Rouge.

M. le Dr Ed. Ceresole, qui présidait, a présenté un rapport dans lequel il constate que l'année 1909 a été particulièrement active pour la Croix-Rouge vaudoise. En effet, au début de l'année,

elle a eu à s'occuper de la collecte en faveur des sinistrés des tremblements de terre de Sicile et de Calabre. Elle a pu constater en cette circonstance que l'œuvre de la Croix-Rouge est certainement populaire dans le canton de Vaud et qu'elle jouit de la sympathie de la population. Les résultats de la collecte en sont la preuve marquante. Il a été recueilli fr. 83,028.50 pour

les sinistrés de l'Italie méridionale et fr. 1261. 95 pour les sinistrés de la catastrophe de Nax en Valais. D'autre part, elle a reçu 250 colis de vêtements et de couvertures qui ont été expédiés en Italie en trois envois successifs. MM. de Marval et Fluckiger, délégués de la Croix-Rouge suisse, ont procédé sur place à la distribution de ces envois et des secours et se sont acquittés de leur délicate et pénible mission d'une façon admirable. Ils doivent en être chaleureusement félicités et remerciés. Des chalets suisses ont été construits à Reggio de Calabre et à Messine; ils abritent aujourd'hui 74 ménages. Toute la besogne administrative, la comptabilité énorme de cette collecte ont été faites par M. Gustave Cuénoud, caissier de la maison Girardet-Brandenburg & Cie. Le comité lui adresse ses vifs remerciements.

Lors de la Fête fédérale de gymnastique en juillet dernier, le matériel de la Société vaudoise de la Croix-Rouge a été prêté pour l'installation à l'Ecole de Beaulieu d'une infirmerie de 10 lits; de nombreux blessés y ont reçu des soins des médecins de la ville, aidés des dames de la Croix-Rouge, des gardes-malades de La Source et des membres des sections de Lausanne et de Vevey de la Société sanitaire militaire suisse.

Désireux de témoigner son intérêt à l'œuvre nouvellement créée du Foyer de La Source et du Bureau de placement pour gardes-malades diplômées, le comité a souscrit 10 actions du Foyer, soit 500 francs. Il a en outre prêté du matériel de literie pour faciliter l'œuvre à ses débuts.

Un cours de pansements, qui a réuni 31 élèves, a été donné par M. le Dr Reinbold. Le comité espère que ces cours pourront être développés.

Dans le but de donner une plus grande extension à la Société vaudoise une revision des statuts a été étudiée. M. S. Cuénoud, ancien syndic, a bien voulu prêter le concours de sa grande expérience à la rédaction de ces statuts.

Des sous-sections sont sur le point d'être constituées à Ste-Croix, Vallorbe, Bex, Montreux, Morges, Aubonne, Vevey, Cossonay, Yverdon et Mézières.

M. G. Cuénoud, caissier, a présenté les comptes, qui se résument comme suit: recettes fr. 2549. 25; dépenses fr. 385. 35. Boni de l'exercice fr. 2163. 90, versés en augmentation de la fortune de la société.

La fortune s'élève à fr. 16,102. 45 au 31 décembre 1909.

M. le colonel Lochmann a proposé, au nom des vérificateurs, l'approbation de ces comptes. Les comptes et le rapport du comité ont été approuvés.

La série sortante du comité a été réélue. En font partie: M<sup>mes</sup> Ch.-E. de Meuron et Veyrassat, M. le colonel Ed. Tissot. M<sup>me</sup> J.-J. Mercier de Molin ayant donné sa démission du comité, elle a été remplacée par M<sup>lle</sup> B. Girardet. MM. le colonel Lochmann et H. S. Bersier, notaire, ont été élus vérificateurs des comptes. M. P. Delacrausaz, président de la Société sanitaire militaire, a été désigné comme suppléant.

Après une discussion, à laquelle ont pris part MM. les D<sup>rs</sup> A. Guisan, J. Taillens, Ed. Ceresole, Ed. Neiss, et MM. G. Guénoud, E. Buttica-Cornaz, colonel Lochmann et P. Delacrausaz, de nouveaux statuts ont été adoptés.

Ceux-ci prévoient entre autres que la Société vaudoise de la Croix-Rouge fait partie de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse. La nouvelle société comprend des membres honoraires, des membres actifs, des membres corporatifs. Les membres actifs paient une cotisation annuelle de fr. 1 au minimum ou une somme de fr. 50 versée une fois pour toutes. Les membres corporatifs — on entend par là les sociétés et corporations — paient au minimum fr. 15 par an, dont fr. 10 sont versés à la caisse centrale.

La société se divise en sections. Une ou plusieurs sections peuvent être formées dans le même district; deux ou plusieurs districts peuvent se réunir pour former une section; chaque groupement envoie un délégué ou plus à l'assemblée des délégués, suivant le nombre de leurs membres; les membres corporatifs ont droit également à un délégué à l'assemblée générale.

Le comité cantonal se compose de sept membres, nommés au scrutin de liste par l'assemblée des délégués, renouvelables par tiers et rééligibles. Le président est élu au scrutin individuel. Le comité cantonal élit pour trois ans un secrétaire cantonal et un caissier cantonal qui, tous deux, peuvent être rétribués.

Les sections ont chacune un comité de cinq membres; elles doivent soumettre leurs comptes au comité cantonal et être en rapport constant

avec lui. La cotisation des sections à la caisse cantonale est de 30 centimes par membre.

Enfin, comme disposition transitoire, le comité actuel fonctionnera provisoirement comme comité central et comité de la section de Lausanne. Sitôt que trois sections se seront constituées, l'assemblée de délégués sera convoquée pour élire le nouveau comité cantonal.

M. le D<sup>r</sup> Ceresole, avant de lever la séance, a émis le vœu que la nouvelle organisation de la Croix-Rouge vaudoise soit favorable à son prompt développement.

**Société militaire sanitaire suisse.** — Extraits du procès-verbal du Comité central (27 janv. 1910):

1° La section de Hérissau annonce que l'assemblée des délégués a été fixée aux 7 et 8 mai 1910.

2° La sous-commission du Jubilé et de la remise du drapeau s'est constituée sous la présidence du premier-lieut. Eggenberger.

3° La section de Kirchberg se retire de la Société militaire sanitaire.

4° La section de La Chaux-de-Fonds communique qu'elle ne peut plus subsister, faute de membres.

5° Les statuts révisés de la section de Glaris sont approuvés.

6° Nous recherchons les voies et moyens de constituer une assurance obligatoire des membres actifs de notre société, et nous aurons sous peu l'occasion de faire des propositions à cet égard — par voie de circulaire — aux sections.

7° La section de Lucerne annonce un changement de la présidence; président actuel: Zwimpfer, Otto, Museggstr. 3, Lucerne.

Le nouveau président de la section de Tablat, est K. Zwicky, caporal, à St-Fiden.

8° Les propositions éventuelles à faire à la prochaine assemblée sont à adresser avant le 1<sup>er</sup> mars au Comité central.

9° Nous avons reçu jusqu'ici fr. 295.60 en faveur du sergent sanitaire Schmid, à Thoune, devenu aveugle, et nous saisissons cette occasion pour remercier au nom de la victime les généreux donateurs.

Pour le Comité central  
de la Société militaire sanitaire suisse,  
Le secrétaire:      Le président:  
HUBER, ROBERT.      HELBLING.

**Alliance des samaritains suisses.** — Comité central (22 janvier 1910). — Les sections suivantes entrent dans le giron de l'alliance: Worb, Gäu (cinq villages, avec siège de la section à Niederbuchsiten), Mellingen, Elgg et Wallenstadt, ce qui porte le nombre des sections à 210.

L'expérience ayant démontré la grande utilité des cours de moniteurs de six jours de durée, il est décidé que les cours de moniteurs de 1910 seront de ce genre-là.

Le Comité central a reçu un don de fr. 100 de la Fédération des sociétés de tir de la Suisse, et un autre don de fr. 300 de la Société d'assurance contre les accidents «La Zurich».

**Bureau de placement de gardes-malades, Sablons 16, Neuchâtel.** — Le Bureau de placement de gardes-malades, de releveuses et d'infirmiers, fondé en 1907 par la Croix-Rouge neuchâteloise, et subventionné par la Société cantonale de la Croix-Rouge, a eu à s'occuper en 1909 de plus de 230 placements.

Nous extrayons ce qui suit du rapport annuel présenté au comité de surveillance par la directrice:

188 placements ont été effectués en 1909, dont:

106 dans le district de Neuchâtel,  
54 dans les autres districts du canton,  
25 en Suisse,  
3 à l'étranger.

150 demandes ont été faites par les familles et 38 par les médecins eux-mêmes.

82 personnes sont inscrites au bureau, soit 16 infirmiers, 34 infirmières (26 diplômées) et 32 gardes releveuses et veilleuses. — Le salaire touché par les gardes sans aucune retenue pour le bureau a été de fr. 19,433.40, montant de 3665 journées de travail, soit exactement une moyenne de 10 placés par jour. — Le bureau signale en outre le dévouement de plusieurs samaritains et samaritaines de notre ville qu'il a appelés soit pour des transports d'aliénés, soit pour des soins momentanés et spécialement pour des veilles.

Dans sa séance du 11 janvier 1910, le comité de surveillance a approuvé les comptes et la gestion de l'exercice écoulé avec remerciements à la directrice, M<sup>me</sup> J. Bonhôte.

**Samaritains de la Chaux-de-Fonds.** — La section des samaritains de la Chaux-de-Fonds ouvre cet hiver un nouveau cours sur les soins à donner en cas d'accidents, avant l'intervention du médecin. Le cours comprendra un enseignement théorique, dont a bien voulu se charger M. le D<sup>r</sup> Brehm, et un enseignement pratique qui sera placé sous la direction expérimentée de moniteurs et de monitrices. La finance d'entrée a été fixée à fr. 3.

Durant l'année la société a maintes fois prêté son concours: aux courses de bobsleighs, à la revue-exercice des cadets, etc., on a vu les samaritains à l'œuvre. Notre section, quoique jeune, fait bien des progrès; il y a lieu, vraiment, de se réjouir de sa bonne marche.

Le programme d'activité pour cette année est copieux, il comprend entr'autres l'étude des postes de secours à créer sur les différentes pistes. Le projet d'un dépôt sanitaire en ville est également étudié.

Le comité pour 1910 est composé comme suit: M. Armand Monbaron, président; M. Charles Sauser, vice-président; M<sup>lle</sup> Antoinette Monnard, caissière; M<sup>lle</sup> Angèle Buffat, secrétaire; M<sup>lle</sup> Blanche Wirz, vice-secrétaire; M. Marcel Bernard, chef du matériel; M. Marc Bloch, assesseur.

A. B.

**Samaritains de Tavannes-Reconvilier.** — Un examen final vient de terminer un cours de pansements à Tavannes; M. le D<sup>r</sup> Eguet, représentant de la Croix-Rouge, a été très satisfait des résultats acquis, ce qui permet à la section de s'augmenter de 24 nouveaux membres, excellentes recrues pour la plupart. A l'occasion de la réunion qui suivit l'examen, les samaritains de Tavannes-Reconvilier ont offert à leur dévoué médecin un diplôme d'honneur. Il y avait en effet dix ans que M. le D<sup>r</sup> Geering donnait son premier cours de samaritain, aussi a-t-il été l'objet d'une chaleureuse ovation de la part de tous ceux qui savent apprécier le dévouement inépuisable de cet excellent médecin, dont l'éloge n'est

plus à faire à ceux qui l'ont vu à l'œuvre pour la Croix-Rouge et pour les samaritains.

**Société de samaritains au Landeron** (Neuchâtel). — Quarante personnes de cette localité se sont inscrites au cours de samaritains commencé le 14 janvier sous la direction de M. le D<sup>r</sup> Schläfli.

Groupés en société, ces participants au cours ont nommé président M. C. Digier, et secrétaire-caissier M. G. Heitz; ce dernier fonctionne aussi comme moniteur aux exercices de pansements et de transports.

**Samaritains d'Yverdon.** — La société mixte des samaritains d'Yverdon a dû, pour divers motifs, se dissoudre. Le 7 février, il s'est fondé une société composée exclusivement de messieurs; leur nombre est de 12 pour le moment. Il est cependant à espérer que les membres seront beaucoup plus nombreux dès la fin du cours qui se donne actuellement à Yverdon.

Le comité est aujourd'hui composé comme suit: MM. Chs. Probst, président; E. Geneux, vice-président; Chs. Cavin, secrétaire; H. Reichler, caissier; E. Turin, chef du matériel.

**Sections vaudoises de la Croix-Rouge.** — A la suite d'une conférence donnée à Aubonne, au mois de décembre dernier, par M. le D<sup>r</sup> de Marval, avec l'appui de M. Emile Buttica, secrétaire de la Société vaudoise de la Croix-Rouge, une *section aubonnoise* de la Croix-Rouge vient d'être fondée. Forte de 55 membres, cette nouvelle section a mis à sa tête un comité composé de MM. D<sup>r</sup> Bergier, D<sup>r</sup> Zimmer, D<sup>r</sup> Eppinger, M<sup>mes</sup> Zimmer et de Tschärner.

Dernièrement aussi s'est définitivement constituée la *section montreuvisienne* de la Croix-Rouge, décidée en principe après la conférence du D<sup>r</sup> de Marval. Le président en est M. le D<sup>r</sup> Alfred Chatelanat, syndic de Veytaux; le vice-président, M. le D<sup>r</sup> Paul Vuilleumier, président du conseil communal des Planches; caissier, M. Ch. Aubort; secrétaire, M<sup>lle</sup> Julia Puenzieux; adjoints, M<sup>lles</sup> Carrard et Margot.